

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 03 MAI 2018

DELIBERATION N°2018.00139

**SECURISATION DE LA RD12 DANS LA TRAVERSEE DE L'AGGLOMERATION
DE SAINT-GALMIER - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION
DE PARTENARIAT**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 26 avril 2018

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 48

Membres titulaires présents :

M. Denis BARRIOL, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE,
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHAVANNE,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL,
M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Annie GREGOIRE,
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN,
M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE,
M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,
M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc FAURE, M. Roland GOUJON,
Mme Siham LABICH, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Marc PETIT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Jean-Marc THELISSON

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT



DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 03 MAI 2018

SECURISATION DE LA RD12 DANS LA TRAVERSEE DE L'AGGLOMERATION DE SAINT-GALMIER - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

En 2016, la commune de Saint-Galmier et le Conseil Départemental de la Loire ont signé une convention de partenariat relative à la sécurisation de la RD12 dans sa traversée d'agglomération. Cette convention :

- désignait la commune comme maître d'ouvrage de l'opération, en charge de la désignation d'un bureau d'études spécialisé pour la réalisation des études de maîtrise d'œuvre ;
- identifiait la mission d'accompagnement à effectuer par le Conseil Département (aide à la rédaction des cahiers des charges, ainsi qu'à l'analyse des offres, participation au comité technique et comité de pilotage) ;
- actait des modalités de financement à part égale pour chacune des parties sur un coût prévisionnel de 50 000 € HT ;
- fixait une clause de caducité en cas de non demande de paiement au 31/12/2017.

La commune de Saint-Galmier a intégré la Métropole au 01/01/17. En conséquence, Saint-Etienne Métropole a pris en charge la compétence voirie. La commune a conservé la compétence en matière d'espaces verts, d'éclairage et de places publiques. Il convient de redéfinir les termes de la convention, sur la base de cette nouvelle répartition des compétences et d'un programme actualisé.

La convention proposée :

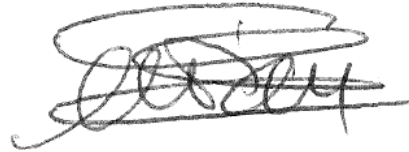
- est tripartite entre le Conseil Départemental, la commune de Saint-Galmier et Saint-Etienne Métropole ;
- redéfinit les éléments programmatiques de l'opération ;
- désigne Saint-Etienne Métropole comme maître d'ouvrage de l'opération ;
- distingue les prestations à réaliser par le bureau d'études de maîtrise d'œuvre interne de Saint-Etienne Métropole de celles qui feront l'objet d'une maîtrise d'œuvre externe désignée par elle ;
- acte des modalités de financement d'une première tranche de travaux suivant la clé de répartition suivante, sur base d'un coût estimé à 105 000 € HT :
 - Conseil Départemental : 50 %, soit 52 500 € HT ;
 - Saint-Etienne Métropole : 50 %, soit 52 500 € HT ;
- acte des modalités de financement des études externalisées suivant la clé de répartition suivante, sur base d'un coût estimé à 50 000 € HT :
 - Conseil Départemental : 50 %, soit 25 000 € HT ;
 - Saint-Etienne Métropole : 45 %, soit 22 500 € HT ;
 - commune de Saint-Galmier : 5 %, soit 2 500 € HT.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de partenariat relative à l'opération de sécurisation de la RD12 en traversée d'agglomération de Saint-Galmier.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU